

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3867-2013  
Phase 3

---

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR  
L'ALLOCATION DES COÛTS ET LA  
STRUCTURE TARIFAIRE DE GAZ MÉTRO

PHASE 3 : MÉTHODE DE DÉTERMINATION  
DES COÛTS MARGINAUX DE PRESTATION  
DE SERVICE DE LONG TERME ET  
MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DE LA  
RENTABILITÉ DE PROJETS D'EXTENSION  
DE RÉSEAU

---

GAZ MÉTRO

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE  
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
(AQLPA)

Demanderesse en Intervention

---

### **DEMANDE D'INTERVENTION EN PHASE 3**

Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M<sup>e</sup> Dominique Neuman, LL. B.  
Procureur

Le 23 novembre 2016

---

*Demande d'intervention*

*Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

**Régie de l'énergie - Dossier R-3867-2013 – Phase 3**  
**Dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro**

---

---

***Demande d'intervention***

***Stratégies Énergétiques (S.É.)***  
***Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)***

1 - Par la présente, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) logent conjointement une demande d'intervention auprès de la Régie de l'énergie au dossier R-3867-2013 (Dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro), en phase 3.

## **I NOM ET COORDONNÉES DES DEMANDERESSES EN INTERVENTION**

2 - Les noms et coordonnées des demanderesses en intervention, pour fins de communication, sont les suivantes :

**Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

M<sup>e</sup> Dominique Neuman, Procureur  
1535, rue Sherbrooke Ouest  
Rez-de-chaussée, local Kwavnick  
Montréal Qc H3G 1L7  
Téléphone : 514-849-4007  
Télécopie : 514-849-2195  
Courriel : energie @mlink.net

## **II NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES DEMANDERESSES**

3 - La présente demande est logée conjointement par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Les deux demanderesses en intervention sont décrites en annexe aux présentes.

### III THÈMES QUI SERONT TRAITÉS DANS LA PREUVE OU LE MÉMOIRE DE L'INTERVENANT ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES

4 - L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) traiteront des questions ci-après énoncées et soumettront les recommandations suivantes :

- Le rapport de Black & Veatch (B-0145, Gaz Métro-6, Doc. 2, page 3) auquel Gaz Métro se rallie dorénavant (B-0144, Gaz Métro-6, Doc. 1, page 2, lignes 20-24) ne semble pas être adapté à la raison (principale) pour laquelle Gaz Métro et la Régie de l'énergie doivent procéder au présent dossier à l'identification d'une méthode de détermination des coûts marginaux de prestation de service **de long terme** (en caractère gras par nous). Affirment en effet de façon surprenante :

***Economic theory holds that efficient prices equal short-run marginal cost not long-run marginal costs. The use of long-run marginal cost to evaluate line extension creates a timing mismatch between costs for ratemaking (the first year carrying costs that will be in revenue requirements) and the levelized costs over the life of the assets used in calculating long-run marginal costs. This timing mismatch raises revenue requirements in the short-run but over time reduces the revenue requirement for economic connections of new customers. (en caractère gras par nous)***

- Gaz Métro, selon nous, fait erreur en rejetant de façon trop enthousiaste sa propre évaluation antérieure (reproduite en annexe à B-0144, Gaz Métro-6, Doc. 1), qui était méthodologiquement plus adaptée que celle de Black & Veatch à la raison d'être de l'exercice, sous réserve de ce que nous exprimons plus loin
- Le premier principe que nous posons, c'est que, pour juger de la rentabilité des projets de développement de marché et d'additions au réseau, ce sont nécessairement les coûts marginaux à long terme (pendant la durée estimée de maintien du nouveau client ou de la nouvelle charge) qui doivent être pris en compte, contrairement à l'approche de Black & Veatch.

- Black & Veatch a certes raison de considérer que certains coûts marginaux d'ajout de client ou de charge sont nuls ou faibles tant que l'on n'atteint pas la « *marche suivante* » à partir de laquelle le coût marginal augmentera subitement (par exemple lorsque l'on atteindra le seuil à partir duquel il faudra engager une ressource supplémentaire dans un service donné). Black & Veatch a donc raison de critiquer l'étude antérieure de Gaz Métro qui retenait une sorte de « coût marginal moyen » non relié à l'atteinte ou non de cette « *marche* ».

Mais il nous semble que le choix rigoureux qui devrait être appliqué au présent dossier ne consiste pas à ne retenir que les coûts marginaux minimales qui précéderaient l'atteinte de cette « *marche* » comme Black & Veatch le préconisent. **Nous croyons que l'exercice, en la présente Phase 3 du présent dossier, devrait plutôt consister à identifier, pour chaque projet de développement de marché ou d'addition au réseau, où se situe spécifiquement cette marche (et quel est le coût marginal lorsque l'on se situe en-deçà de la « *marche* » et quel est ce coût marginal lorsque l'on dépassera cette « *marche* »).**

(Par ailleurs, un aspect de l'approche de Gaz Métro, dans son évaluation antérieure (reproduite en annexe à B-0144, Gaz Métro-6, Doc. 1), consistant à établir une fourchette minimale et maximale des coûts marginaux, avec un écart considérable entre ces deux bornes, ne constitue pas vraiment une solution adéquate au présent exercice. L'on doit plutôt selon nous établir une méthode qui permettra d'attribuer un coût marginal spécifique à chaque projet selon qu'il amènera ou non un dépassement de la « *marche* »).

- Ainsi, il sera possible, avec de tels outils, lorsqu'un projet de développement de marché ou d'addition au réseau se présentera, de déterminer une rentabilité meilleure si l'ajout de clientèle ou de charge demeure en-deçà de la « *marche* » et une rentabilité moindre ou inexistante si l'ajout de clientèle ou de charge seront tellement élevés que les besoins de services supplémentaires dépasseront la « *marche* » au-delà de laquelle la hausse de coûts est plus significative.

- De tels outils méthodologiques permettront à Gaz Métro et à la Régie de prendre des décisions économiquement transparentes et rationnelles sur les projets de développement de marché ou d'addition au réseau. **(Note : loin de nous la prétention que tout tel projet qui ne serait pas économiquement rentable doive toujours être refusé. Il sera toujours loisible à la Régie, comme elle l'a déjà établi dans le passé, d'accepter un tel projet peu ou non rentable qui serait malgré tout souhaitable pour des raisons sociales ou environnementales, notamment en raison de son caractère régionalement structurant ou de l'évitement d'émissions de gaz à effet de serre qu'il amènera. Mais un tel choix devrait toujours être effectué en toute connaissance de cause, en déterminant d'abord et de façon rigoureuse si le projet est économiquement rentable ou non. SÉ-AQLPA soumettent respectueusement que c'est ce que la méthode que nous préconisons ci-dessus devrait permettre.)**

#### **IV LA MANIÈRE DONT L'INTERVENANT ENTEND PRÉSENTER SA PREUVE ET SON ARGUMENTATION**

5 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* prendront part aux différentes étapes procédurales qu'il plaira à la Régie de déterminer au présent dossier, en sa présente phase 3 (notamment par des demandes de renseignements, la présentation d'une preuve et d'une argumentation).

#### **V BUDGET PRÉVISIONNEL DE PARTICIPATION**

6 - Les demanderesses en intervention demanderont, à un stade ultérieur, le remboursement de leurs frais au présent dossier. Elles déposent à cette fin leur budget prévisionnel pour l'étude du sujet 3a (la méthode de détermination des coûts marginaux de prestation de service de long terme), conformément aux instructions de la Régie et déposeront ultérieurement leur budget prévisionnel pour l'étude du sujet 3b (la méthodologie d'évaluation de la rentabilité de projets d'extension de réseau).

---

*Demande d'intervention*

*Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

**PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :**

**ACCUEILLIR** la présente demande d'intervention conjointe de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier, en phase 3.

Montréal, le 23 novembre 2016



Dominique Neuman  
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de  
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*





## ANNEXE

### LES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

#### ***L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)***

L'AQLPA est l'un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982 comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour objet de favoriser et promouvoir des politiques, des décisions, des actions, des aménagements et des idées conformes au principe du développement durable.

L'AQLPA a participé à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec, afin de renforcer les instruments réglementaires et les instruments de planification et afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec, *Programme Faites de l'air !* favorisant le recyclage de véhicules en fin de vie utile). Elle a réalisé des interventions relatives à l'*Accord Canada-États-Unis-Unis sur la pollution transfrontière* et d'autres accords internationaux relatifs à la qualité de l'atmosphère. Elle a été particulièrement active au cours des différents débats publics sur les politiques énergétiques et politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada et au Québec au cours de la dernière décennie.

#### ***Stratégies Énergétiques (S.É.)***

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* est un organisme non-gouvernemental à caractère environnemental, fondé en janvier 1999, comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales, énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

---

*Demande d'intervention*

***Stratégies Énergétiques (S.É.)***  
***Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)***

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* vise à développer des outils stratégiques de planification et de décision intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, "Notre avenir à tous". Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments réglementaires directifs, mais également par des instruments incitatifs.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* a également pris part à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec. Elle a notamment pris part au *Processus national sur les changements climatiques* ainsi qu'au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, deux processus gouvernementaux de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

### **Interventions conjointes antérieures de SÉ-AQLPA**

L'AQLPA et *Stratégies énergétiques (S.É.)* ont pris part conjointement à divers dossiers de la Régie de l'énergie.

Elles ont également pris part à diverses activités et forums relatifs à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Canada et au Québec. Elles sont des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) ayant notamment eu le statut d'observateur à la *11<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP-11)* qui s'est tenue à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. À cette occasion, elles avaient organisé, conjointement avec d'autres partenaires, une conférence d'experts internationaux sur la géothermie, ainsi qu'à l'installation d'une maisonnette chauffée à la géothermie à proximité du site de la Conférence.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* représentent une tendance modérée au sein du milieu environnemental québécois.

Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que "*S.É. à su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable.*" (p.8).

Dans sa décision D-2002-171 au dossier R-3490-2002, la Régie souligne que "*S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie*" (p. 7).

---

**Demande d'intervention**

**Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**